

Recherche clinique à l'IHU de Marseille : « En l'absence de réaction des institutions, les graves manquements constatés pourraient devenir la norme »

TRIBUNE

Collectif

Certains essais cliniques menés pendant la pandémie de Covid-19 par l'IHU Méditerranée Infection n'ont pas respecté le cadre juridique, estiment plusieurs organisations médicales, dans une tribune au « Monde ». Elles appellent les pouvoirs publics à réagir.

Publié le 28 mai 2023 à 09h24, modifié le 29 mai 2023 à 07h44 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

La démonstration des effets thérapeutiques des médicaments chez l'homme répond à des normes éthiques et scientifiques construites depuis des décennies, pour garantir la pertinence, la qualité, la fiabilité des études cliniques, tout en respectant les droits et la sécurité des personnes participant à la recherche.

Cela implique notamment le consentement éclairé des participants, l'obtention préalable des autorisations par les comités de protection des personnes et l'Agence nationale de sécurité du médicament, la transparence des méthodes et du recueil des données, la validation des résultats de manière indépendante et la prise en compte de la balance bénéfices-risques des traitements avant de valider leur indication.

Lire aussi : [Didier Raoult : révélations sur une déviance scientifique](#)



Nous, signataires de cette tribune, considérons que ces règles élémentaires ont été largement enfreintes, en particulier par certains biologistes et cliniciens de l'institut hospitalier universitaire (IHU) Méditerranée Infection, notamment à l'occasion de la crise sanitaire. La prescription systématique aux patients atteints du Covid-19, quels que soient leur âge et leurs symptômes, de médicaments aussi variés que l'hydroxychloroquine, le zinc, l'ivermectine ou l'azithromycine, sur des ordonnances préimprimées, s'est d'abord effectuée sans bases pharmacologiques solides, et en l'absence de toute preuve d'efficacité.

Ces prescriptions systématiques ont été poursuivies, ce qui est plus grave, pendant plus d'un an après la démonstration formelle de leur inefficacité. Nous estimons que ces prescriptions systématiques ont en outre été réalisées en dehors de toute autorisation de mise sur le marché, mais aussi en dehors de tout cadre éthique ou juridique, en s'appuyant largement sur des méthodes de surveillance et d'évaluation des patients par PCR répétées, sans justification médicale. Ces pratiques ont mené à la mise à disposition récente en « preprint » des données issues de plus de 30 000 patients, constituant ainsi vraisemblablement le plus grand essai thérapeutique « sauvage » connu à ce jour.

Défiance alimentée

La médiatisation sans recul critique, sous un jour favorable, de ces mauvaises pratiques a largement contribué à alimenter la défiance de certains de nos concitoyens envers la science, la recherche clinique, les autorités sanitaires et les experts en général. Dans le contexte particulièrement anxigène de cette crise sanitaire, les propos péremptaires proclamant l'efficacité de ces traitements ont, malheureusement, rencontré un large succès dans le public.

On ne peut que s'étonner que l'exposition de patients à un traitement incontestablement montré comme inefficace, voire à risque, hors de tout cadre éthique ou toute recommandation de bonne pratique professionnelle, au mépris des données scientifiques internationales, ait perduré aussi longtemps sans qu'aucun frein ni décision d'arrêt n'aient été formulés. On ne peut que s'étonner qu'aucune mesure juridique et ordinaire, indispensable au respect de la loi sur la protection des personnes et à la crédibilité de la recherche, n'ait été prise à l'encontre des auteurs des publications rapportant ces pratiques.

Lire aussi : [A l'IHU de Marseille, l'empoisonnant héritage de Didier Raoult](#)



On ne peut que s'étonner que la loi Jardé de 2012, encadrant les recherches scientifiques sur la personne, ait été aussi largement et systématiquement bafouée, sans réaction des autorités administratives, ordinales ou judiciaires à la hauteur de la gravité de ces anomalies. Nous demandons que l'ensemble des institutions compétentes (établissements de tutelle, autorités administratives et judiciaires, Haute Autorité de santé, Comité consultatif national d'éthique, Conseil national de l'ordre des médecins...) prennent conscience des enjeux et assument leurs responsabilités, compte tenu de la gravité de la situation, en adoptant les positions et les mesures adaptées aux fautes commises par ceux qui se sont ainsi placés hors du champ des engagements déontologiques, de l'éthique médicale et de l'honnêteté scientifique. Il y va de la sécurité des patients et de leur confiance dans la recherche médicale. Il y va aussi de la crédibilité de la recherche médicale française sur le plan national et international.

En l'absence de mesures appropriées, ce qui s'est pratiqué restera ainsi perçu par un grand nombre de nos concitoyens comme un comportement finalement acceptable, voire souhaitable, et sèmera un doute qui ne pourra avoir qu'un effet dramatique sur la participation des patients à la recherche. Les graves manquements constatés pourraient alors devenir progressivement la norme, avec de lourdes conséquences sanitaires. L'inaction n'est plus une option !

☞ **Signataires au nom d'organisations impliquées dans la recherche médicale :**

professeur Mathieu Molimard, Société française de pharmacologie et de thérapeutique ; **docteure Virginie Rage**, Conférence nationale des comités de protection des personnes ; **professeur Olivier Saint-Lary**, Collège national des généralistes enseignants ; **docteur Bernard Castan**, Société de pathologie infectieuse de langue française ; **professeur Christophe Leclercq**, Société française de cardiologie ; **professeur Jésus Gonzalez**, Société de pneumologie de langue française ; **professeur Pierre Albaladejo**, Société française d'anesthésie et de réanimation ; **professeur Laurent Papazian**, Société de réanimation de langue française ; **professeure Nathalie Salles**, Société française de gériatrie et gérontologie ; **professeur Luc Mouthon**, Société nationale française de médecine interne ; **professeur Luc Frimat**, Société francophone de néphrologie, dialyse et transplantation ; **professeur David Laharie**, Société nationale française de gastro-entérologie ; **professeure Isabelle Bonan**, Société de médecine physique et réadaptation ; **professeur Manuel Rodrigues**, Société française du cancer ; **professeur Dominique Deplanque**, Réseau français des centres d'investigation clinique ; **professeur Olivier Rascol**, Plate-forme française de réseaux de recherche clinique (F-CRIN).

☞ **Signataires en leur nom propre :**

professeur Alain Fischer, président de l'Académie des sciences ; **Dominique Costagliola**, membre de l'Académie des sciences.

Collectif

Partenaires

Codes promo avec Savings United

Codes Promo Nike

Codes Promo Pandora

Codes Promo Acer

Codes Promo ASOS

Codes Promo Maisons du Monde

Codes Promo Samsung

Codes Promo Boohoo

Tous les codes promo

Formation professionnelle Avec Top Formation

Formation en informatique

Formation en management

Formation en sécurité

Formation de commercial

Formation de secrétaire

Formation en Photoshop

Formation en bien-être

Toutes nos formations

Formations de langues Avec Gymglish

Cours d'anglais

Cours d'espagnol

Cours d'italien

Cours d'allemand

Cours d'orthographe

Découvrez nos offres

Offrez un cours de langue

Tous nos cours de langues